

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Iodum

N° d'article 06436800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, analytique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

STOT RE 1 H372

Aquatic Acute 1 H400

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

Mentions de danger ***

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Conseils de prudence

P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient iode

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****iode**

No. CAS	7553-56-2		
No. EINECS	231-442-4		
Numéro d'enregistrement	01-2119485285-30-XXXX		
Concentration	>= 100		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H312	
	Acute Tox. 4	H332	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Irrit. 2	H319	
	STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
	STOT RE 1	H372	Thyroïde; Voie d'exposition: orale
	Aquatic Acute 1	H400	
	Acute Tox. 4	H302	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

M = 1

ATE	orale	315	mg/kg
ATE	dermale	1'425	mg/kg
ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	4.588	mg/l

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

pas de restrictions concernant les agents d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques. Acide iodhydrique (HI)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Recouvrir les canalisations.

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****iode**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1	mg/m ³	0,1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1	mg/m ³	0,1	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Remarque: H; OAW & Auge; OSHA				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**iode**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Aigu		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	1		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

Concentration	0.07	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.01	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.01	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

iode

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.01813	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.006001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	11	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	20.22	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	5.95	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné B-P2

Protection des mains

Gants de protection	
Utilisation	Contact permanent avec les mains
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.11 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Temps de pénétration	> 480	min	

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	violet sombre
Odeur	piquante

Point de fusion

Valeur	113.5	°C
--------	-------	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	184.4	°C
Pression	1013	hPa

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

valeur pH

Valeur	5.4
Remarque	solution saturée

Pression de vapeur

Valeur	0.41	hPa
température	25	°C

Densité et/ou densité relative

Valeur	4.93	g/cm ³
température	20	°C

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Valeur	0.3	g/l
température	25	°C
Remarque	faiblement soluble	

température d'auto-inflammabilité

Remarque N'est disponible

propriétés explosives

évaluation N'est disponible

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

Propriétés comburantes

Remarque N'est disponible

Masse volumique apparenteValeur env. 2100 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux alcalins. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact de différents métaux. Magnesium, Aluminium, Fluor, De l'ammoniaque, Réaction avec des composés d'ammonium, Réagit au contact des métaux en poudre. Réagit au contact des composés halogénés. Agents réducteurs, Mercure, Benzène

10.6. Produits de décomposition dangereux

acide iodhydrique (HI), Vapeurs/gaz toxiques

Autres données

Danger d'explosion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	315	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**iode**

Espèces	rat		
DL50	315	mg/kg	
méthode	EPA		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	1'425	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**iode**

Espèces	lapin		
DL50	1425	mg/g	
Source	US-EPA		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	4.588	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**iode**

Espèces	rat			
	>	4.588		mg/l
Durée d'exposition		4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards			
méthode	OCDE 403			

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**iode**

évaluation	irritant
méthode	OECD 439
Remarque	Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

iode

évaluation	Non corrosif
méthode	OECD 439

iode

évaluation	Moyennement irritant
méthode	Regulation (EC) 440/2008, B.46

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**iode**

évaluation	fortement irritant
------------	--------------------

Sensibilisation (Composants)**iode**

Espèces	souris
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

Mutagénicité (Composants)**iode**

Espèces	souris
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
méthode	OECD 476

Toxicité reproductrice (Composants)**iode**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Cancérogénicité (Composants)**iode**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**iode****exposition répétée**

évaluation	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voie d'exposition orale organes : Thyroïde
------------	---

iode**Exposition unique**

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires. Voie d'exposition par inhalation
------------	---

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

organes : Voies respiratoires

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Peut causer des réactions allergiques par inhalation. Peut générer asthme. le produit est irritant pour les muqueuses. collapsus. Irritant pour les voies respiratoires. le produit est résorbé par les muqueuses.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

iode

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	1.67		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

iode

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.55		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	statique test		
Source	ECHA		

iode

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

iode

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	0.13		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

iode

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	0.025		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

iode

Espèces	boue activée		
CE50	280		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Élimination physico-chimique (Composants)

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	3495	3495	3495
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	IODE	IODINE	IODINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Le danger secondaire	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Iodum

Numéro de la matière: 064368

Version: 7 / CH

Date de révision: 03.07.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 03.07.25

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.